

Declaration of Conformity

According to 47CFR, Part 2 and 15, Class B Personal Computers and Peripherals; and/or CPU Boards and Power Supplies used with Class B Personal Computers

We: Epson America, Inc.
Located at: 3840 Kilroy Airport Way, MS 3-13, Long Beach, CA 90806
Telephone: (562) 981-3840

Declare under sole responsibility that the product identified herein, complies with 47CFR Part 2 and 15 of the FCC rules as a Class B digital device. Each product marketed, is identical to the representative unit tested and found to be compliant with the standards. Records maintained continue to reflect the equipment being produced can be expected to be within the variation accepted, due to quantity production and testing on a statistical basis as required by 47CFR §2.909. Operation is subject to the following two conditions: (1) this device may not cause harmful interference, and (2) this device must accept any interference received, including interference that may cause undesired operation.

Trade Name: Epson®
Type of Product: Projector
Model: H878A
Marketing Name: PowerLite 700U

Epson America, Inc. Limited Warranty

Three-Year Projector Limited Warranty

- 1. What Is Covered:** Epson America, Inc. ("Epson") warrants to the original retail purchaser of the Epson projector product enclosed with this limited warranty statement that the product, if purchased new and operated in the United States, Canada, or Puerto Rico will be free from defects in workmanship and materials for a period of three years from the date of original purchase. For warranty service, you may be required to provide proof of the date of original purchase.
- 2. What Epson Will Do To Correct Problems:** If your product requires service during the limited warranty period, please call Epson at the number on the bottom of this statement and be prepared to provide the model, serial number, and, if required, date of original purchase. If Epson confirms that warranty service is required, Epson will, at its option, repair or replace the defective unit, without charge for parts or labor. If Epson authorizes an exchange for the defective unit, Epson will ship a replacement product to you, freight prepaid, so long as you use an address in the United States, Canada, or Puerto Rico. You are responsible for securely packaging the defective unit and returning it to Epson within five working days of receipt of the replacement. Epson requires a debit or a credit card number to secure the cost of the replacement product in the event that you fail to return the defective one. If Epson authorizes repair instead of exchange, Epson will direct you to send your product to Epson or its authorized service center, where the product will be repaired and sent back to you. You are responsible for packing the product and for all postage or shipping costs to and from the Epson authorized service center. When warranty service involves the exchange of the product or of a part, the item replaced becomes Epson property. The exchanged product or part may be new or refurbished to the Epson standard of quality. If service cannot be provided on the product for any reason and Epson no longer sells the same model, Epson will replace your product with a model of equal or superior value. Replacement products or parts assume the remaining warranty period of the original product.
- 3. What This Warranty Does Not Cover:** This warranty covers only normal use in the United States, Canada, or Puerto Rico.
This warranty does not cover the following:
 - A. Excessive continual use
 - B. Consumables such as filters
 - C. Installation or removal
 - D. Cosmetic damage caused by handling or normal wear and tear during usage
 - E. Damage caused by failure to properly maintain the projector (see your online *User's Guide* for details)
 - F. Damage caused by interaction with non-Epson products, such as add-in cards or cables

G. Any problem resulting from misuse, abuse, improper installation, neglect, improper shipping, disasters such as fire, flood, and lightning, improper electrical current, software problems, exposure to chemical smoke, or excessive humidity

H. Any problem resulting from service by other than Epson or an Epson Authorized Servicer

Epson is not responsible for warranty service should the Epson label or logo or the rating label or serial number be removed. This warranty is not transferrable. Epson is not responsible for your data or applications, which cannot be restored and should be backed up by you. Postage, insurance, or shipping costs incurred in presenting your Epson product for carry-in warranty service are your responsibility. If a claimed defect cannot be identified or reproduced in service, you will be held responsible for costs incurred.

4. DISCLAIMER OF OTHER WARRANTIES AND REMEDIES: THE WARRANTY AND REMEDY PROVIDED ABOVE ARE EXCLUSIVE AND IN LIEU OF ALL OTHER EXPRESSED OR IMPLIED WARRANTIES, INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, THE IMPLIED WARRANTIES OF MERCHANTABILITY, FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE AND NON-INFRINGEMENT. SOME LAWS DO NOT ALLOW THE EXCLUSION OF IMPLIED WARRANTIES. IF THESE LAWS APPLY, THEN ALL EXPRESS AND IMPLIED WARRANTIES ARE LIMITED TO THE WARRANTY PERIOD IDENTIFIED ABOVE. EPSON'S SOLE AND EXCLUSIVE LIABILITY AND YOUR EXCLUSIVE REMEDY FOR BREACH OF WARRANTY SHALL BE LIMITED TO EITHER, AT EPSON'S OPTION, REPAIR OR REPLACEMENT AS SET FORTH ABOVE. UNLESS STATED HEREIN, ANY STATEMENTS OR REPRESENTATION MADE BY ANY OTHER PERSON OR FIRM ARE VOID.

5. EXCLUSION OF DAMAGES; EPSON'S MAXIMUM LIABILITY: IN NO EVENT SHALL EPSON OR ITS AFFILIATES BE LIABLE FOR ANY SPECIAL, INCIDENTAL, OR CONSEQUENTIAL DAMAGES OR ANY LOST PROFITS RESULTING FROM THE USE OR INABILITY TO USE THE EPSON PRODUCT, WHETHER RESULTING FROM BREACH OF WARRANTY OR ANY OTHER LEGAL THEORY. IN NO EVENT SHALL EPSON OR ITS AFFILIATES BE LIABLE FOR DAMAGES OF ANY KIND IN EXCESS OF THE ORIGINAL RETAIL PURCHASE PRICE OF THE PRODUCT.

6. Disputes, Arbitration, Governing Laws:

A. Any controversy or claim arising out of or relating to Epson products or services or this agreement, shall be resolved by arbitration, rather than in court, in Los Angeles County, California. If you or Epson commences arbitration, the arbitration shall be governed by the rules of JAMS that are in effect when the arbitration is filed, excluding any rules that permit arbitration on a class or representative basis, available at <http://www.jamsadr.com> or by calling 1-800-352-5267, and under the rules set forth in this agreement. Disputes shall be resolved by a single neutral arbitrator, and both parties shall have a reasonable opportunity to participate in the selection of the arbitrator. The arbitrator is bound by the terms of this agreement.

B. Pre-Arbitration Steps and Notice. Before submitting a claim for arbitration, you agree to try, for sixty (60) days, to resolve any dispute informally by contacting us at customer.inquires@ea.epson.com. Please include your name, address and contact information, the facts giving rise to the dispute, and the relief requested. You agree to act in good faith to resolve the dispute, but if you and Epson do not reach a resolution within the sixty (60) days, you may commence an arbitration.

C. Opt-out. You may elect to opt out (exclude yourself) from the final, binding, individual arbitration procedure and waiver of class and representative proceedings specified in this agreement by sending a written letter to Epson America, Inc., ATTN: Legal Department, 3840 Kilroy Airport Way, Long Beach, CA 90806, within thirty (30) days of your purchase of the Epson products and/or services that specifies (i) your name, (ii) your mailing address, and (iii) your request to be excluded from the final, binding individual arbitration procedure and waiver of class and representative proceedings specified in this Section 6. In the event that you opt out consistent with the procedure set forth above, all other terms shall continue to apply, including the requirement to provide notice prior to litigation.

D. Judgment on the arbitration award may be entered in any court having jurisdiction. There is no judge or jury in arbitration and your grounds for appeal are limited, however, the arbitrator is empowered to grant relief and award you the same damages as a court could, including declaratory or injunctive relief.

E. Notwithstanding the foregoing, you may bring an individual action in a small claims court of your state or municipality if the action is within that court's jurisdiction and is pending only in that court.

F. Any action must be brought within three (3) months of the expiration of the warranty.

G. You and Epson each agree that any dispute resolution proceedings will be conducted only on an individual basis and not in a class, consolidated or representative action. If for any reason a claim proceeds in court rather than in arbitration we each waive any right to a jury trial. We also both agree that you or Epson may bring suit in court to enjoin infringement or other misuse of intellectual property rights.

H. If any provision in this Section 6 is found to be unenforceable, that provision shall be severed with the remainder of this agreement remaining in full force and effect. The foregoing shall not apply to the prohibition against class, consolidated or representative actions in Section 6G above. This means that if Section 6G is found to be unenforceable, then all of Section 6, except for this paragraph H, shall be null and void.

7. Other Provisions:

A. Other Rights You May Have: This warranty gives you specific legal rights, and you may also have other rights which vary from jurisdiction to jurisdiction. Some jurisdictions do not allow limitations on how long an implied warranty lasts, or allow the exclusion or limitation of incidental or consequential damages, so the above limitations or exclusions may not apply to you.

B. Warranties in Canada: In Canada, warranties include both warranties and conditions.

C. Except for Section 6, which is governed by the Federal Arbitration Act, in the event of a dispute in which the provisions of Section 6 are inapplicable, severed from the remainder of this agreement, or you opt out pursuant to Section 6C, you and Epson both consent to the jurisdiction of your state of residence.

To find the Epson Authorized Reseller nearest you, please visit www.epson.com in the U.S. or www.epson.ca in Canada.

To find the Epson Customer Care Center nearest you, please visit www.epson.com/servicecenterlocator in the U.S. or www.epson.ca/servicecenterlocator in Canada.

To contact the Epson ConnectionSM, please call (800) 637-7661 or (562) 276-4394 in the U.S. and (905) 709-3839 in Canada or write to Epson America, Inc., P.O. Box 93012, Long Beach, CA 90809-3012.

Déclaration de conformité

Selon la norme 47CFR, parties 2 et 15 régissant les ordinateurs personnels et périphériques de classe B, et/ou les unités centrales et les dispositifs d'alimentation électrique utilisés avec les ordinateurs personnels de classe B :

Nous : Epson America, Inc.
Situés à : 3840 Kilroy Airport Way, MS 3-13, Long Beach, CA 90806
Téléphone : 562 981-3840

Nous déclarons sous notre seule et unique responsabilité que le produit identifié dans la présente est conforme à la norme 47CFR, parties 2 et 15, des règles FCC régissant les dispositifs numériques de classe B. Chaque produit commercialisé est identique à l'appareil représentatif testé et jugé conforme aux normes. Les registres maintenus continuent d'indiquer que l'équipement produit devrait se situer dans les limites de variation acceptables, du fait de la production en quantité et des essais statistiques réalisés, conformément au règlement 47CFR, alinéa 2.909. L'utilisation de l'appareil doit s'effectuer selon deux conditions : 1) cet appareil ne doit pas provoquer d'interférences néfastes, et 2) cet appareil doit tolérer les interférences reçues, y compris celles qui risquent de provoquer un fonctionnement indésirable.

Nom commercial : Epson®
Type de produit : Projecteur
Modèle : H878A
Nom de marketing : PowerLite 700U

Garantie limitée d'Epson America, Inc.

Garantie limitée de trois ans sur le projecteur.

- Éléments couverts par la garantie :** Epson America, Inc. (« Epson ») garantit à l'acheteur original du produit Epson couvert par la présente garantie limitée que le produit, s'il est acheté à l'état neuf et utilisé au Canada, aux États-Unis ou à Puerto Rico, sera exempt de défauts de fabrication et de vices de matériau pendant une durée de trois ans à compter de la date d'achat d'origine. Pour toute intervention au titre de la garantie, il est possible que vous deviez fournir la preuve de la date d'achat d'origine.
- Ce que fera Epson pour remédier aux problèmes :** Si votre produit doit être réparé durant la période où il est couvert par la garantie limitée, veuillez appeler Epson au numéro inscrit dans le bas de cette déclaration et assurez-vous d'être en mesure d'indiquer le modèle, le numéro de série et, si exigée, la date d'achat d'origine. Si Epson confirme qu'une intervention au titre de la garantie est nécessaire, Epson pourra, à son choix, réparer ou remplacer l'appareil défectueux sans frais de pièces ou de main-d'œuvre. Si Epson autorise le remplacement de l'unité défectueuse, Epson vous enverra un produit de remplacement, en port payé si vous avez une adresse au Canada, aux États-Unis ou à Puerto Rico. Il vous incombe d'emballer correctement l'appareil défectueux et de le retourner à Epson dans un délai de cinq jours ouvrables après avoir reçu l'unité de remplacement. Epson vous demandera un numéro de carte de crédit ou de débit pour couvrir le coût du produit de remplacement au cas où vous ne retourneriez pas le produit défectueux. Si Epson autorise la réparation du produit au lieu d'un échange, Epson vous demandera de lui envoyer le produit directement ou à son centre de service autorisé, qui réparera le produit et vous le renverra. Vous avez la responsabilité d'emballer le produit et devez défrayer les coûts de poste et d'expédition vers et depuis le centre de service autorisé Epson. Lorsqu'une intervention au titre de la garantie nécessite l'échange du produit ou d'une pièce, l'article remplacé devient propriété d'Epson. Le produit ou la pièce de remplacement pourra être neuf ou remis à neuf selon les normes de qualité d'Epson. S'il n'est pas possible de réparer le produit pour quelque raison que ce soit et qu'Epson ne vend plus le modèle en question, Epson remplacera le produit par un produit d'un autre modèle de valeur équivalente ou supérieure. Les produits ou les pièces de rechange sont couverts pour la période de garantie restante du produit original.
- Éléments non couverts par la garantie :** Cette garantie suppose l'utilisation normale du produit au Canada, aux États-Unis ou à Puerto Rico.
La garantie ne couvre pas ce qui suit :
A. L'utilisation continue et excessive;
B. Les consommables tels que les filtres;
C. L'installation ou la désinstallation;

- D. Les dommages esthétiques causés par la manipulation ou l'usure normale lors de l'utilisation;
- E. Les dommages causés par un entretien inadéquat du projecteur (voir le *Guide de l'utilisateur* en ligne à ce sujet);
- F. Les dommages causés par l'interaction avec des produits de marque autre qu'Epson, par exemple des cartes additionnelles ou des câbles;
- G. Tous les problèmes résultant d'une mauvaise utilisation, d'une utilisation abusive, d'une installation incorrecte, d'une négligence, d'avaries lors du transport, de catastrophes comme un incendie, une inondation ou la foudre, d'une surtension électrique, de problèmes logiciels ou de l'exposition à de la fumée de produits chimiques ou à une humidité extrême;
- H. Tous les problèmes résultant d'une intervention effectuée par un tiers autre qu'Epson ou un prestataire de service agréé d'Epson.

Epson ne sera pas tenue d'effectuer d'interventions au titre de la garantie lorsque l'étiquette ou le logo Epson, le numéro de série ou la plaque signalétique ont été enlevés de l'appareil. Cette garantie n'est pas transférable. Epson n'est pas responsable de vos données ou de vos applications, lesquelles ne pourront pas être restaurées en cas de perte. Il vous incombe d'en prévoir la sauvegarde. Les frais d'affranchissement, d'assurance ou d'expédition engagés pour faire réparer votre produit Epson au titre de la garantie avec retour en atelier seront à votre charge. Si une anomalie déclarée ne peut être identifiée ou reproduite, les frais engagés seront à votre charge.

4. STIPULATION D'EXONÉRATION DES AUTRES GARANTIES ET RECOURS : CE QUI PRÉCÈDE CONSTITUE LA SEULE GARANTIE ET LE SEUL RECOURS, ET EXCLUT TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'APTITUDE À UNE FIN PARTICULIÈRE OU D'ABSENCE DE CONTREFAÇON. CERTAINES LOIS NE PERMETTENT PAS L'EXCLUSION DE GARANTIES IMPLICITES. LE CAS ÉCHÉANT, L'EFFET DE TOUTES LES GARANTIES EXPRESSES ET IMPLICITES SE LIMITE À LA PÉRIODE DE GARANTIE MENTIONNÉE PRÉCÉDEMMENT. L'UNIQUE RESPONSABILITÉ EXCLUSIVE D'EPSON AINSI QUE VOTRE RECOURS EXCLUSIF EN CAS DE NON-RESPECT DE LA GARANTIE SONT LIMITÉS À UNE RÉPARATION OU UN REMPLACEMENT, AU CHOIX D'EPSON, TEL QU'ÉNONCÉ CI-DESSUS. SAUF DISPOSITIONS CONTRAIRES, TOUTE DÉCLARATION OU GARANTIE FAITES PAR UNE AUTRE PERSONNE OU SOCIÉTÉ EST NULLE.

5. EXCLUSION DES DOMMAGES; RESPONSABILITÉ MAXIMALE D'EPSON : EN AUCUN CAS EPSON OU LES MEMBRES DE SON GROUPE NE PEUVENT ÊTRE TENUS RESPONSABLES EN CAS DE DOMMAGES SPÉCIAUX, ACCIDENTELS OU INDIRECTS ET EN CAS DE PERTES DE PROFIT DÉCOULANT DE L'UTILISATION OU DE L'IMPOSSIBILITÉ D'UTILISATION DU PRODUIT EPSON, QUE CE SOIT À LA SUITE DU NON-RESPECT DE LA GARANTIE OU D'UNE AUTRE THÉORIE JURIDIQUE. EN AUCUN CAS EPSON OU LES MEMBRES DE SON GROUPE NE PEUVENT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DES DOMMAGES DE QUELQUE TYPE QUE CE SOIT QUI EXCÈDENT LE PRIX D'ACHAT AU DÉTAIL ORIGINAL DU PRODUIT.

6. Litiges, arbitrage, lois applicables :

- A. Les controverses ou réclamations liées aux produits et services d'Epson ou à la présente entente doivent être résolues par arbitrage en Californie, dans le comté de Los Angeles, plutôt que par un tribunal. Si vous ou Epson entamez le processus d'arbitrage, il sera régi par les règlements de JAMS en vigueur au moment où la demande d'arbitrage est déposée et par les règles énoncées dans la présente entente, tout règlement permettant les recours collectifs ou les mesures représentatives étant exclu. On peut prendre connaissance des règlements de JAMS à l'adresse <http://www.jamsadr.com> ou en composant le 1 800 352-5267. Les différends doivent être résolus par un seul arbitre neutre, et les deux parties doivent avoir une possibilité raisonnable de participer à la sélection de l'arbitre. L'arbitre est lié par les modalités de la présente entente.
- B. Préparation à l'arbitrage et envoi d'un avis. Avant de soumettre une demande d'arbitrage, vous acceptez de vous efforcer de résoudre tout différend de façon informelle pendant soixante (60) jours en communiquant avec nous à l'adresse customer.inquires@ea.epson.com. Veuillez inclure votre nom, votre adresse et vos coordonnées, les faits à l'origine du différend et la réparation demandée. Vous vous engagez à agir de bonne foi pour tenter de résoudre le conflit. Toutefois, si vous et Epson ne parvenez pas à un accord pour régler le différend dans les soixante (60) jours, vous pouvez entamer la procédure d'arbitrage.
- C. Retrait. Vous pouvez choisir de vous retirer (vous exclure) de la procédure d'arbitrage individuelle, exécutoire et finale ainsi que de la renonciation des procédures de recours collectif et des mesures

représentatives mentionnées dans la présente entente en envoyant une lettre à Epson America, Inc., à l'attention du Legal Department, 3840 Kilroy Airport Way, Long Beach, CA 90806, dans les trente (30) jours suivant l'achat de produits Epson ou le recours à des services d'Epson. Indiquez-y (i) votre nom (ii) votre adresse postale et (iii) votre demande d'être exclu de la procédure d'arbitrage finale, exécutoire et individuelle ainsi que de la renonciation des procédures de recours collectif et des mesures représentatives mentionnées dans le présent article 6. Dans le cas où vous choisiriez de vous retirer de la procédure décrite ci-dessus, toutes les autres conditions continuent de s'appliquer, incluant l'obligation de nous envoyer un avis avant d'entamer toute procédure contentieuse.

- D. La décision rendue lors de l'arbitrage pourra faire l'objet d'un jugement par tout tribunal compétent. Aucun juge ni jury n'intervient dans une procédure d'arbitrage et vos motifs d'appel sont restreints, mais l'arbitre est habilité à vous accorder une réparation et les mêmes dommages-intérêts qu'un tribunal pourrait le faire, y compris un jugement de constatation ou une mesure injonctive.
- E. Nonobstant ce qui précède, vous pouvez intenter une action individuelle à la Cour des petites créances de votre province ou municipalité si l'action relève de la compétence de ce tribunal et qu'elle est en instance uniquement dans cette cour.
- F. Toutes les actions doivent être intentées dans les trois (3) mois à compter de la date d'expiration de la garantie.
- G. Vous et Epson convenez que les procédures de règlement des différends ne pourront être entamées qu'à titre individuel et non dans le cadre d'un recours collectif, d'une action de groupe ou de mesures représentatives. Si, pour quelque raison que ce soit, une réclamation est soumise à un tribunal plutôt que dans le cadre d'une procédure d'arbitrage, les deux parties aux présentes renoncent à leur droit d'obtenir un procès devant jury. Vous et Epson convenez en outre qu'une poursuite judiciaire peut être initiée par l'une ou l'autre des parties pour contrer une violation ou une utilisation abusive des droits de propriété intellectuelle.
- H. Si l'une ou l'autre des dispositions du présent article 6 est déclarée inexécutoire, cette disposition sera retirée et le reste de la présente entente restera en vigueur. Ce qui précède ne s'applique pas à l'interdiction d'entamer un recours collectif, une action de groupe ou des mesures représentatives tel que décrit dans l'article 6G ci-dessus. Cela signifie que si l'article 6G est jugé inexécutoire, l'intégralité de l'article 6, excepté le présent paragraphe H, devient alors nulle et non avenue.

7. Autres dispositions :

- A. Autres droits que vous pourriez avoir : La présente garantie vous confère des droits précis, et vous pourriez avoir d'autres droits selon le territoire de compétence. Certains pays n'autorisent pas les limitations quant à la durée d'une garantie implicite ni les exclusions ou limitations des dommages exemplaires ou indirects; les limitations ou exclusions indiquées précédemment pourraient ainsi ne pas être applicables.
- B. Garanties au Canada : Au Canada, les garanties englobent les garanties et les conditions.
- C. À l'exception de ce qui est prévu aux dispositions de l'article 6, qui sont régies par la Federal Arbitration Act, dans l'éventualité d'un différend au cours duquel les dispositions de l'article 6 seraient inapplicables et disjointes du reste de la présente entente, ou si vous choisissez de vous exclure, en vertu de l'article 6C, vous et Epson reconnaissez la compétence des tribunaux de votre province/territoire de résidence.

Pour trouver le revendeur Epson autorisé le plus près de chez vous, visitez le site www.epson.ca.

Pour trouver le centre de service agréé Epson le plus près de chez vous, visitez le site www.epson.ca/servicecenterlocator (ou www.epson.com/servicecenterlocator aux É.-U.).

Pour communiquer avec Epson Connection^{MS}, veuillez composer le 1 800 637-7661, le (905) 709 3839 (Canada) ou le (562) 276-4394 (É.-U.). Vous pouvez nous écrire à l'adresse postale Epson America, Inc., P.O. Box 93012, Long Beach, CA 90809-3012.



413508900

CPD-54289

Printed in XXXXXX

Pays d'impression : XXXXXX